

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Information et presse

BULLETIN D'INFORMATION

La politique suisse à l'égard
des pays en développement

Exposé de M. Alfred Rüegg,
Division politique II,
aux collaborateurs économiques
des Ambassades des pays membres
de l'OCDE à Berne le 20 juin 1978

INFORMATION ET PRESSE

3003 Berne, le 22 août 1978



La politique suisse à l'égard
des pays en développement

Exposé de M. Alfred Rüegg,
Division politique II,
aux collaborateurs économiques
des Ambassades des pays membres
de l'OCDE à Berne le 20 juin 1978

Bien qu'elles reposent sur des données factuelles, les considérations qui suivent sont formulées à titre personnel et ne reflètent pas nécessairement toutes les orientations de la politique des autorités suisses à l'égard des pays en développement.

Une politique vis-à-vis des pays en développement est principalement une politique économique dans le sens le plus large de ce terme. Mais c'est aussi de la politique pure et simple: Les problèmes des pays du tiers monde et leurs relations avec les Etats industrialisés sont à la fois économiques et politiques. La politique et l'économie se confondent pour se servir réciproquement: l'économie comme instrument de la politique et la politique comme promoteur des intérêts économiques.

Or, la Suisse n'a guère connu jusqu'ici de politique extérieure qui ne fût économique. Notre neutralité, d'une part, et notre dépendance économique envers le monde extérieur, d'autre part, ont favorisé le développement d'une politique extérieure qui semble passive et d'une politique économique extérieure remarquablement active.

Il n'est donc pas surprenant que le monde en développement comme phénomène politique, tel qu'il apparaît depuis la décolonialisation de l'après guerre, soit resté longtemps méconnu ou ignoré en Suisse. Fidèle à sa tradition et à sa vocation, la Suisse - comme d'ailleurs bien d'autres pays - a d'abord cru voir en ce tiers monde un phénomène humain qu'il fallait traiter selon des principes purement humanitaires. Ce n'est que plus tard, dans les années soixante, qu'on s'est rendu compte des aspects économiques de l'évolution en

cours, et encore plus tard - au cours de la décennie actuelle - de l'influence profondément politique du tiers monde et de l'importance de ses relations avec le monde industrialisé.

Et lorsque je fais cette distinction dans l'évolution d'une conception ou d'une politique suisse de développement, je ne pense qu'aux milieux gouvernementaux et à une certaine élite politiquement intéressée ou engagée. Les Suisses, dans leur écrasante majorité, n'ont guère une vision politique des problèmes de développement. Mais on peut se demander si, en cela, le peuple suisse se distingue vraiment des autres peuples du monde industrialisé.

Le peuple suisse se singularise pourtant en quelque chose: il peut être appelé à se prononcer sur des initiatives, décisions ou projets gouvernementaux relatifs à la politique extérieure, y compris la politique de développement. Il s'ensuit que les autorités fédérales sont contraintes de tenir compte en permanence de l'opinion publique suisse lorsqu'elles fixent les objectifs de leur politique vis-à-vis de l'étranger.

On s'attendrait dès lors que nos autorités tentent à leur tour d'informer l'opinion publique dans le sens voulu par le gouvernement. Or, en réalité, les choses se passent rarement ainsi. Les vieilles traditions structurelles et politiques de notre Etat démocratique s'opposent en général à ce que les autorités sortent de leur réserve et défendent publiquement, dans des campagnes de propagande, la politique qu'elles approuvent et qu'elles aimeraient suivre.

Il est intéressant de constater qu'à la base de la réticence suisse - je parle ici du peuple - à l'égard des problèmes du tiers monde, il y a une méfiance et un réalisme terre à terre, innés et propres aux gens de la campagne. Il ne faut pas oublier que, pendant des siècles, la Suisse fut l'un des pays les moins développés et les plus pauvres de l'Europe, peut-être même du monde d'alors. Jusqu'en 1939, des Suisses furent contraints d'émigrer pour des raisons purement économiques, et ce n'est que grâce à un travail acharné, une discipline puritaine et le sens des économies, - s'ajoutant à une série de conjonctures heureuses - que le peuple suisse a pu subsister.

En disant cela, je ne pense pas à l'essor économique prodigieux de ces dernières décennies, mais à la Suisse telle qu'elle existait avant les guerres mondiales.

Toujours est-il que, pour le Suisse en général, la survie de son pays était un phénomène marquant, qui l'a amené à croire que seul l'effort propre et le sacrifice permanent peuvent garantir le progrès et le bien-être d'un individu et de la société. Les Suisses projettent facilement leur expérience sur l'étranger, en se disant que si les pays de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine sont pauvres, c'est parce qu'ils ne font pas l'effort de s'aider eux-mêmes. C'est une vue simpliste des choses, mais elle dénote un certain bon sens. Bon sens qui d'ailleurs influence de plus en plus la politique de développement de nombreux pays et organisations, et qui est en train de gagner des esprits dans les pays en développement eux-mêmes: tant que les gouvernements et les peuples concernés ne mobilisent pas leurs propres forces, il est difficile de les aider de l'extérieur.

Pour en revenir au titre de cet exposé, il faut se poser une question très simple: La Suisse (je parle maintenant du gouvernement), a-t-elle une politique de développement, dans le vrai sens du terme, a-t-elle une vision d'ensemble, une conception globale de sa politique vis-à-vis des pays en développement? Car la Suisse d'aujourd'hui, pays neutre et riche, avec son niveau de vie élevé et sa tradition humanitaire, apparaît comme le partenaire idéal de tout Etat en développement, capable d'assumer le rôle de pont, d'intermédiaire entre les pays du tiers monde et les Etats industrialisés. Or, quelle est la réalité?

Un long chemin a été parcouru depuis les premières manifestations d'aide suisse au développement et la création d'un service spécial au sein du Département politique fédéral, voué exclusivement à cette tâche (1961). A ce sujet, il est intéressant de relire les textes des différents rapports et messages du Conseil fédéral sur l'activité de la Suisse dans le domaine de l'aide au développement et de l'aide humanitaire. Les réflexions se nuancent d'année en année avec l'accumulation des expériences. Ce qui était au départ un tra-

vail purement opérationnel et ponctuel, est devenu une stratégie à moyen et à long terme. Une véritable politique du développement n'existe pas encore à l'heure actuelle, mais elle commence lentement à prendre forme, l'aide technique traditionnelle et la politique économique extérieure se complétant petit à petit pour constituer les deux piliers sur lesquels reposera une politique suivie plus cohérente, responsable et efficace. Une telle approche sera le résultat d'une conscience politique nouvelle, qui devra dicter dans le futur notre attitude vis-à-vis du tiers monde.

Qu'est-ce que la Suisse a réalisé de concret, jusqu'à présent, dans le domaine de la politique de développement et qu'entend-elle faire dans les années à venir? Je ne me perdrai pas dans les détails de nos relations économiques et commerciales, et de notre aide bilatérale et multilatérale. Nous connaissons tous le rôle joué par la Suisse au sein des organisations internationales et des conférences spécialisées. Cependant, il ne sera peut-être pas inutile de dresser un bref bilan, juste pour présenter une vue d'ensemble de nos relations avec les pays en développement.

La neutralité et ses compléments que sont la solidarité et l'universalité des relations, ont amené la Suisse à rechercher des contacts amicaux avec tous les pays. C'est ainsi que la Suisse a reconnu pratiquement tous les nouveaux Etats qui ont accédé à l'indépendance, et qu'elle a noué des relations avec la plupart des pays en développement, indépendamment des idéologies, des gouvernements et de leurs options politiques. En ce qui concerne les échanges commerciaux avec ces pays, leur valeur en 1977 a atteint 9,6 mia de francs suisses pour les exportations et 4,7 mia de francs pour les importations, soit 22,8 % des exportations globales et 10,3 % des importations globales de la même année. Il faut préciser que l'accroissement du commerce entre 1976 et 1977 est dû principalement aux échanges avec les pays membres de l'OPEP. A retenir que la Suisse obtient un solde positif de plus de 50 % dans son commerce avec le tiers monde (alors qu'elle obtient un solde négatif de 25 % avec les pays de l'OCDE).

Qu'il soit dit en passant que les exportations vers les seuls

pays en développement couvertes par la Garantie contre les risques à l'exportation se sont élevées à 8,9 mia de francs suisses en 1977, soit 55 % du montant total des sommes garanties jusqu'à présent. A ce sujet, il faut souligner que la Garantie contre le risque à l'exportation est un instrument destiné à stimuler les exportations suisses, qu'il ne vise donc pas en premier lieu l'intérêt des p.e.d., mais de l'économie suisse, ceci contrairement à un instrument analogue, la Garantie contre les risques à l'investissement, créée exclusivement pour encourager l'investissement dans les pays en développement. J'y reviendrai tout à l'heure.

Encore un dernier mot en ce qui concerne le commerce. En 1977, à peu près la moitié des importations suisses en provenance des p.e.d., soit un volume de 2,87 mia de francs suisses, était constituée de produits dont l'importation en Suisse est favorisée par le système des préférences douanières généralisées. Or, ces préférences tarifaires ne furent effectivement appliquées que pour 1/3 seulement de cette valeur - 905 millions de francs pour la simple raison que les exportateurs concernés ont omis de remplir les formalités requises pour le reste.

Quant aux investissements directs, les chiffres donnés par le CAD s'élèvent à 565,2 mio de francs suisses pour 1976, ce qui donne un total cumulatif des investissements directs suisses dans les pays en développement au 12 décembre 1976 de 5,210 mia de francs. Ceci représente 10 % de tous les investissements directs suisses à l'étranger. Comme vous le savez, la Suisse est un des premiers pays investisseurs du monde: le quatrième en chiffres absolus (après les Etats-Unis, la Grande Bretagne et la République Fédérale d'Allemagne), le premier si l'on compare les sommes investies avec le PNB et le revenu par habitant. Pour ce qui est des investissements dans les pays en développement, les comparaisons donnent des résultats inférieurs, mais toujours importants. La Suisse a d'ailleurs conclu des accords de protection des investissements avec 33 pays et en négocie actuellement avec plusieurs autres, ce qui, dans ce domaine, la place au deuxième rang après la RFA.

D'autre part, il faut signaler que la Garantie contre les

risques aux investissements, instrument créé pour stimuler les investissements dans les pays en développement, a été engagée jusqu'à présent pour un montant de 80 mio de francs suisses, ce qui correspond à des sommes investies de 115 mio de francs environ. Au moment de la création de ce système en 1970, un total de 500 mio de francs suisses a été mis à disposition. Or à peine 20 % de cette somme ont été utilisés jusqu'à présent, ce qui représente un montant relativement modeste, trop modeste pour en être satisfait.

Enfin, si nous considérons les flux financiers globaux en provenance de la Suisse vers les pays en développement, on arrive à un total de moyens financiers nets, publics et privés, versés en 1976, de 3374,8 mio de francs suisses, soit presque deux fois la somme de 1975 et plus de trois fois la somme de 1974. Les prestations de la Confédération atteignent 276 mio de francs, celles des oeuvres d'entraide privées 85,9 mio de francs. Les prestations publiques à des conditions de faveur représentent 0,19 % du PNB et 1,74 % des dépenses annuelles en 1976.

Nous voilà arrivés au fameux chiffre de 0,19 %, qui nous place en queue de liste en ce qui concerne l'aide publique des pays membres de l'OCDE au développement. Selon les dernières statistiques du CAD, encore officieuses, la Suisse se classe en 1977, toujours avec 0,19 %, au quinzième rang parmi les 17 pays industrialisés, devant la Finlande et l'Italie.

Qu'entendent faire les autorités fédérales pour remédier à cette fâcheuse situation? Le Conseil national vient d'approuver un nouveau crédit de programme pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière. Ce crédit, d'un montant de 735 mio de francs suisses, porte sur une durée minimum de 30 mois. Il vient d'être approuvé par les Chambres. Le total des prestations qui seront allouées au titre de ce crédit de programme, ainsi que des 3 autres crédits-cadres (aide humanitaire, mesures de politique commerciale et crédits mixtes, participations aux banques régionales de développement), qui seront présentés aux Chambres en 1978/1979, devraient permettre à la Coopération Suisse au Développement d'atteindre le chiffre de 0,25 %

du PNB en 1981. C'est peu, mais ce serait enfin quelque chose. En ce qui concerne l'utilisation de ces fonds, il est prévu qu'environ 60 % du montant total seront alloués par voie bilatérale et que 40 % feront l'objet d'engagements multilatéraux.

L'aide financière multilatérale (55 % de l'aide financière totale) sera distribuée principalement sous forme de nouvelles contributions aux Fonds asiatique et africain de développement, ainsi qu'au Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement.

Le programme d'aide financière bilatérale (45 %) - lié de plus en plus étroitement aux activités de coopération technique - prévoit notamment le financement d'un programme de constructions de routes rurales en Afrique et d'installations de stockage des céréales dans le Sahel.

Les conditions de l'aide financière de la Suisse varient selon la solvabilité des pays destinataires. Les périodes de remboursement vont de 15 à 50 ans et le taux d'intérêt varie entre 0 et 2,5 %. A l'égard des pays les plus défavorisés, la Confédération tend à offrir des conditions équivalant à des dons.

Les contributions multilatérales représentent 33 % du montant prévu pour la coopération technique, et elles seront essentiellement destinées aux programmes généraux de diverses organisations internationales. 67 % des moyens à disposition de la coopération technique seront engagés dans des actions bilatérales. L'accent de la coopération technique bilatérale sera mis, à l'avenir comme par le passé, sur les pays les plus pauvres (dont le PNB par habitant est inférieur à 200 \$) et les régions et populations les plus déshéritées, pour satisfaire leurs besoins élémentaires (développement rural, amélioration alimentaire, promotion de l'artisanat, création d'emplois).

Mis à part le crédit-cadre de 735 mio de francs suisses, deux autres crédits de développement devront être soumis aux Chambres avant 1980: Un crédit de programme de 200 mio de francs suisses destiné à l'application de mesures de politique économique de développement, par exemple des accords sur les matières premières, crédits de transfert,

etc. - et un crédit de programme de 200 à 300 mio de francs pour des contributions à des augmentations de capitaux de Banques régionales de développement.

Au chapitre des efforts déployés pour augmenter l'aide publique suisse en faveur des pays en développement, je citerai ensuite la contribution de 26 mio de \$ de la Suisse à l'Action spéciale décidée lors de la conférence de Paris sur la coopération économique internationale. Les pays bénéficiaires ont été choisis parmi les plus défavorisés (Népal, Bangladesh, Pakistan, Inde, Indonésie, Kenya et Cameroun). En fait, le total des remboursements auxquels la Suisse s'est proposée de renoncer au cours de 50 années prochaines s'élève à 179,2 mio de francs suisses, en comptant les intérêts.

Les rapports entre les diverses formes de coopération internationale au développement, notamment entre les mesures de développement liées à des projets concrets et les mesures de politique économique prises à l'échelle mondiale, sont tellement complexes que de nouvelles formes et de nouveaux moyens de coopération internationale devront à l'avenir être examinés, surtout en vue d'assurer une coopération plus étroite entre l'Etat et l'économie privée.

Une des questions dont s'occupent actuellement nos services est celle de savoir si la création d'une société suisse de financement du développement serait utile et souhaitable. Il s'agirait d'une société de droit public appartenant à la Confédération, à laquelle des entreprises du secteur privé pourraient s'associer ultérieurement. Cette société serait destinée à participer au financement de projets d'investissement réalisés par des entreprises privées et publiques, et à coopérer directement à certains projets de développement avec des entreprises locales. Exerçant en outre une activité bancaire, elle accorderait des prêts aux moyens de fonds prélevés en Suisse sur le marché des capitaux.

La réalisation de ces projets rendra nécessaire une politique de développement plus précise. Comme je l'ai déjà laissé entrevoir, cette politique ne peut plus, à l'heure actuelle, se limiter à des mesures d'aide, mais doit être accompagnée par des initiatives de col-

laboration et un dialogue dans tous les domaines économiques, politique, sociaux et culturels. Elle ne peut pas non plus être le résultat d'initiatives prises par la Suisse isolément. De nos jours, les imbrications et interdépendances internationales sont trop grandes, et une concertation entre tous les pays intéressés est devenue indispensable. La politique de développement doit finalement être appuyée par une volonté politique d'ouverture et de coopération en face du monde en développement. En participant comme membre de plein droit à la Conférence de Paris ("Dialogue Nord-Sud"), la Suisse, du moins la Suisse officielle, a démontré qu'elle a compris ces nécessités. Dans le même ordre d'idées, la Suisse a exprimé son désir de réjoindre les autres pays membres du Comité Plénier de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Dans sa dernière réunion à New York, il y a quelques semaines, ce comité a étudié la question de l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial. La Suisse a suivi ces débats avec intérêt et a souligné son intention de collaborer plus efficacement, non seulement avec les pays en développement mais aussi avec les autres pays industrialisés, à la tâche, si difficile, de rendre notre monde un peu plus juste et la répartition des ressources un peu plus équitable.

A côté de ces contacts à caractère avant tout économique, on constate un rapprochement politique - discret mais évident - entre la Suisse et les pays en voie de développement. Preuve en est la participation de notre pays comme pays invité à la conférence des NOAL, à Colombo, en 1976. Le mouvement des non-alignés est en quelque sorte la représentation du tiers monde sur la scène politique internationale. La présence de la Suisse à Colombo a marqué un pas important dans notre politique extérieure. Elle sera suivie de la présence d'une délégation suisse à la prochaine réunion des NOAL à Belgrade, cette année encore.

Une telle participation permet au Gouvernement suisse de démontrer son intérêt pour les aspirations politiques, sociales, culturelles et économiques du tiers monde. Bien que la neutralité permanente de la Suisse ne soit nullement identique au neutralisme plus ou moins authentique des pays dits non-alignés, une certaine affinité d'optiques, du moins en ce qui concerne quelques sujets concrets et bien délimités de la politique mondiale, pourra faciliter à la longue le

dialogue entre notre pays et le tiers monde.

Dans ce contexte politique, il faut mentionner également la récente décision du Conseil fédéral de se faire représenter désormais par un observateur permanent auprès de l'OEA. Depuis 1971, la Suisse nomme un observateur ad hoc pour les conférences importantes de cette organisation. Pendant ces dernières années, l'intérêt du Gouvernement suisse pour les affaires latino-américaines et la conscience de l'importance politique de ce continent se sont accentués et ont été à l'origine de cette décision.

D'autre part, les périples prévus à l'agenda du Chef du Département politique fédéral pour les années à venir comprennent de nombreuses visites officielles à des pays en développement, qui accueilleront pour la première fois un ministre suisse des affaires étrangères. Cela aussi prouve l'intérêt politique croissant de notre gouvernement pour les problèmes spécifiques des pays en développement.

Les conférences régionales des ambassadeurs sont un autre élément reflétant l'attention plus nuancée qui est vouée par la centrale du Département politique fédéral aux affaires d'outre-mer. Cette institution créée il y a quelques années dans notre service extérieur prend une valeur particulière pour les régions du tiers monde. La première conférence a été organisée en 1972 par le Conseiller fédéral Graber au Caire, où furent convoqués les chefs de mission résidant dans le monde arabe. D'autres conférences sont prévues d'abord pour les pays de l'Amérique latine, plus tard pour l'Afrique (noire) et l'Asie.

Il ne faut cependant pas s'attendre à des initiatives spectaculaires dans notre politique extérieure. Il s'agit moins de modifier fondamentalement cette politique que de l'activer, de la sortir de sa réserve et de l'"eurocentrisme" qui ont caractérisé l'attitude de la Suisse - et d'ailleurs pas seulement de la Suisse - sur le plan international.

Est-ce que l'entrée au sein des Nations Unies et l'adhésion au FMI faciliteraient la tâche? Probablement oui. Cette question n'est

peut-être pas essentielle en ce moment-même. Une chose me paraît pourtant certaine: Si la Suisse veut éviter de s'isoler, si elle accepte le défi du tiers monde, si elle est déterminée à s'engager encore plus dans la voie de la coopération internationale économique - avec pour but final l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial - elle sera obligée de payer tôt ou tard un prix politique - à part le prix économique, qu'il faudra payer de toute façon. La position du gouvernement suisse vous est connue. Mais pour en revenir à ce que nous avons constaté au début, chez nous ce n'est pas le Gouvernement, mais le peuple qui est "roi", et qui décide en dernier lieu de la politique à suivre.

Si, à l'égard des pays en développement et du tiers monde, ainsi que de l'ONU où les pays en développement dominent au moins numériquement, le peuple suisse fait preuve d'une certaine réserve, cela n'a rien d'extraordinaire en soi. A l'échelon de l'individu, les changements psychologiques imposés par toute évolution suivent à un rythme relativement lent, beaucoup plus lent que la cadence normalement imposée à la politique officielle d'un gouvernement. Les Suisses n'échappent pas à cette loi universelle.

Il est vrai que le peuple suisse n'est pas dépourvu de sagesse politique, sagesse qui l'a souvent incité à choisir la voie la plus appropriée pour maintenir et sauvegarder à la fois son identité et l'indépendance de son pays. Or, les décisions que ce peuple devra prendre dans le futur quant au rôle et à la position de la Suisse dans la communauté internationale, seront sans doute difficiles, plus difficiles encore que par le passé. Il faut donc espérer que les Suisses soient suffisamment mûres et informés pour pouvoir juger le moment venu des besoins réels de leur pays et des exigences de l'heure actuelle sur le plan international.

EIDGENOESSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT

3003 Bern, den 23. August 1978

Informations- und Pressedienst

1.A.22.14.7.4. - cd

Interne Verteilerliste

Betrifft: BULLETIN D'INFORMATION / La politique suisse à l'égard des
pays en développement / Exposé de M. Alfred Rüegg, aux collabora-
teurs économiques des Ambassades des pays membres de l'OCDE, 20.678

Bundesrat Aubert		CFA
Sekretär Chef EPD	Herr Nordmann	NF
Generalsekretär	Botschafter Weitnauer	WR
Chef Sekretariat Generalsekretär	Herr Greber	GRE
Sekretariat Generalsekretär	Fräulein Keller	W 156
Rechtsberater	Botschafter Bindschedler	BI
	Herr von Arx	AX
Protokoll	Botschafter Gottret	GT
Politisches Sekretariat	Botschafter Cuendet	CJ
	Fräulein Krieg	KR
Politischer Dokumentationsdienst	Herr Schmalz	SZ
Finanz- und Wirtschaftsdienst	Minister Zwahlen	ZW
	Herr Hulliger	HG
Politische Direktion		
Politische Abteilung I	Botschafter Hegner	HT
	Herr Tröndle	TR
	XXXXXXXX Boillat	XXX BTJ
	Herr Maillard	MA
	Herr Moret	MY
Politische Abteilung II	Botschafter Iselin	IS
	Herr Kaufmann	KH
Sektion für konsularischen Schutz	Herr Heinis	HI
Auslandschweizerangelegenheiten	Minister Jaccard	JD
Fremde Interessen	Herr Zellweger	ZE
	Kanzlei	G 14
	Herr Doswald	DW
		W 338
Politische Abteilung III	Botschafter Pometta	PO
Sektion Vereinte Nationen und internat. Organisationen	Herr Kamer	KAM
	Fräulein von Grünigen	GR

Sektion internat. wissenschaftliche Angelegenheiten	Herr Quinche	QJ
Sektion für kulturelle und UNESCO- Angelegenheiten	Herr Dubois	DR
Sekretariat der nationalen schweiz. UNESCO-Kommission	Herr Müller	MO
Direktion für Völkerrecht	Botschafter Diez	DZ
	Herr Dumont	DB
	Minister Monnier	MX
Sektion Völkerrecht	Herr Krafft	KT
Sektion Entschädigungsabkommen	Frau XXX XXXXXX Pauli, PS	MH
Sektion Staatsverträge	Herr Rubin	RC
Sektion Landesgrenze und Nach- barrecht	Herr Dubois	DS
Sektion Verkehr	Herr Stettler	STR
Verwaltungsdirektion	Botschafter Martin	MJ
	Herr Meier	MS
Allg. Angelegenheiten und Personalausbildung	Herr Lacher	LR
Personalsektion	Herr Glesti	GLS/FD/SG
	Herr Killias	KC
Sektion für konsul. Angelegenheiten	Herr Sollberger	SOW
Kuriersektion	Herr Scheurer	SR
Direktion für Entwicklungszusammen- arbeit und humanitäre Hilfe DEH	Botschafter Heimo	HH
	Herr Raeber	RR
	Herr Wilhelm	WM
	Herr Leuzinger	LP
Delegierter für Katastrophenhilfe im Ausland	Herr Bill	BH
	Herr Ochsenbein	OC
Sektion intern. Hilfswerke	Herr Barbey	BBP
Integrationsbüro EPD/EVD	Herr Blankart	*B

35 Ex. an: Registratur Handelsabteilung, Bundeshaus Ost, Büro 81
 1 Ex. an: Délégation suisse près l'AELE, Genève